



Appel à projets 2020

Villes et villages désirables pour l'avenir : Regards de jeunes citoyens



RÈGLEMENT



Le contexte

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'initier les élèves, tout au long de leur parcours d'éducation, à une dimension élargie de la citoyenneté.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes ont signé une convention pluriannuelle de partenariat, formalisant la mise en œuvre d'actions communes en matière d'EDD. Tous les deux ans depuis 2014, un appel à projet conjoint permet de faire émerger des projets innovants et de créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement et les associations de protection de l'environnement.

Le présent document concerne l'appel à projets conjoint de la DREAL Bretagne et du Rectorat de l'académie de Rennes, en matière d'accompagnement d'établissements d'enseignement par des associations du territoire. Celui-ci porte pour l'année 2020 sur l'aménagement de villes et villages désirables pour l'avenir.

Il comprend :

- 1- Les bénéficiaires
- 2- Les actions finançables et les cibles thématiques prioritaires
- 3- La sélection des projets
- 4- Les modalités de dépôt des dossiers.
- 5- Les modalités d'examen des dossiers

Les coordonnées de référents de l'Éducation Nationale

Les liens utiles

et 3 annexes :

Annexe 1 : Les 20 engagements du référentiel EcoQuartiers ;

Annexe 2 : Les objectifs de développement durable ;

Annexe 3 : Le cadre de fiche de présentation du projet.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au
vendredi 7 mars 2020 à 12 h**

Les demandes parvenant postérieurement à la date limite de dépôt ne seront instruites que si des crédits restent disponibles.

1 - Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations de type Loi 1901 à but non lucratif, agréées ou non, enregistrées au Registre National des Associations (RNA) et implantées en Bretagne. Le présent appel à projets concerne les associations à compétences environnementales et éducatives, porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.

Plusieurs associations peuvent intervenir de concert auprès d'un même établissement de façon complémentaire, selon leurs domaines de compétence. Elles devront alors présenter chacune une demande de subventions ou désigner l'une d'entre elles comme pilote du projet.

2 - Les actions finançables et les priorités 2020

Cet appel à projets vise à soutenir la mise en place d'une démarche d'expression des jeunes sur la qualité de leur environnement immédiat, qu'il soit urbain, semi-urbain ou rural, grâce à l'accompagnement d'une ou plusieurs associations.

2.1 : L'objectif :

L'objectif de ce projet est de faire s'exprimer les jeunes citoyens sur leur cadre de vie, en tant qu'habitants et usagers.

Ce projet est une expérience de réflexion à trois :

- x Des élèves et leur encadrant : une classe, un club, un atelier, groupe d'élèves d'un même établissement, un enseignant référent ou équipe référente pluridisciplinaire (enseignant, CPE, documentaliste, infirmier scolaire ...).
- x une ou plusieurs association(s) (environnementale, d'éducation populaire, d'animation

locale...) porteuse(s) du projet. Dans le cas où plusieurs associations accompagneraient un même établissement, chacune d'elle pourra déposer une demande de subvention individuelle.

- x un(e) ou plusieurs représentant(es) de la collectivité locale : élu(es) du conseil municipal et le cas échéant du conseil municipal des jeunes.

Il s'agit de conduire un travail de réflexion sur l'environnement de l'établissement ou un autre quartier de la commune en termes de ville durable, qui sera conduit avec l'appui de l'association. Il permettra de recueillir la perception des élèves, avant de les guider dans une analyse critique de l'existant et les amener à formuler des propositions d'actions permettant d'aller vers *une ville ou un village désirable pour l'avenir*.

Le cadre de la réflexion est celui du référentiel ÉcoQuartiers et de ses 20 engagements. Il fait référence également aux objectifs de développement durables, notamment les cibles de l'ODD 11. La réflexion et les propositions d'actions devront porter sur plusieurs des 20 engagements du référentiel ÉcoQuartiers, sans nombre minimal imposé. Ceux-ci seront choisis par les associations en partenariat avec l'enseignant, en tenant compte des spécificités du territoire et des sensibilités des acteurs engagés. L'ambition du projet est avant tout de mobiliser les jeunes et de les rendre acteurs de leur environnement : Il ne s'agit ni de faire un diagnostic exhaustif, ni de formuler des propositions de professionnels de l'aménagement.

L'échelle géographique du projet devra dépasser l'enceinte de l'établissement. Elle sera fonction des thématiques retenues par le porteur de projet (engagements du référentiel), et pourra varier selon les thématiques.

2.2 : Livrables attendus :

- Une vidéo amateur, format court, présentant les parties prenantes, la démarche mise en œuvre (méthodologie déployée), les grandes lignes de l'état des lieux réalisé et les propositions d'amélioration. Ces deux derniers volets devront être exprimés par les élèves. Des maquettes, dessins, photos ou tout autres supports matériels pourront également être utilisés.
- L'association produira un rapport méthodologique synthétique illustré présentant (format pdf) :
 - x les parties prenantes du projet,
 - x les acteurs rencontrés,
 - x les étapes du projet en précisant les méthodes mises en œuvre à chaque étape, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, la communication conduite autour du projet,
 - x des extraits littéraux de paroles des acteurs du projet, et en particulier des élèves,
 - x l'intérêt pédagogique de la démarche du point de vue des différents acteurs et les liens avec les programmes scolaires
 - x une rubrique « Si c'était à refaire... » exposant les points forts et les points d'amélioration de cette expérience.

Ces deux supports (vidéo et rapport méthodologique) seront transmis par Internet et pourront être publiés sur le site internet de la DREAL et du Rectorat, afin de partager cette expérience.

Les élèves (ou, à défaut, l'élu référent du projet) présenteront les conclusions de ce travail en conseil municipal. À minima, la vidéo réalisée ou des extraits, sera présentée en conseil municipal par l'élu référent.

2.3 : Calendrier :

Ce projet sera conduit selon plusieurs phases :

- **Phase de préfiguration** (jusqu'au dépôt du dossier de candidature) :

Identifier l'école partenaire (si besoin par l'intermédiaire d'un référent Éducation Nationale : coordonnées en fin de cahier des charges), les élus référents, les thématiques pressenties issues du référentiel écoquartier.

Quantifier le nombre de rencontres envisagées, à la fois en préparation du projet avec l'équipe référente, et en mise en œuvre des actions, et le temps et les moyens nécessaires à ce projet.

Déposer le dossier de candidature (Cerfa + fiche de présentation du projet)

Commission DREAL/Rectorat de sélection des projets fin mars

- **Phase de préparation** : mi-avril à fin-juin 2020, voire jusqu'à août 2020

Choix des thématiques retenues et définition des méthodes d'accompagnement du projet avec l'équipe référente

Préparation matérielle du projet et identification des éventuels acteurs à associer au projet

- **Phase de mise en œuvre** : septembre 2020 à juin 2021

Confirmation des thématiques choisies avec les élèves, arrêt du/des périmètres de diagnostic

Conduite de l'action et préparation de la restitution (vidéo, rapport méthodologique)

- **Phase de restitution** : juin 2021

Remise de la vidéo à l' élu référent

Transmission du rapport méthodologique et de la vidéo à la DREAL et au Rectorat

Transmission du Cerfa bilan financier à la DREAL

Le porteur de projet et l'équipe référente pourront accompagner les élèves dans la réalisation d'un diagnostic portant sur des thématiques plus nombreuses que celles retenues pour les propositions d'actions.

À minima, la préparation et la conduite de l'action intégreront huit rencontres entre l'association référente et l'enseignant référent, dont 6 en présentiel avec les élèves.

2.5 : Soutien et accompagnement :

Les référents de la DREAL Bretagne en charge de l'éducation à l'environnement et au développement durable et en charge de la ville durable seront à la disposition des associations retenues, tant en phase de préparation du projet avec l'enseignant et l' élu référent qu'en phase de mise en œuvre du projet pour du conseil notamment.

À minima, deux réunions téléphoniques de suivi des projets seront réalisées entre l'association portant le projet et les référents de la DREAL et du Rectorat. La première sera l'occasion de présenter le projet préparé avant le démarrage effectif de celui-ci, et la seconde sera l'occasion de présenter les résultats obtenus à la fin de celui-ci.

2.6 : Sont notamment exclus de l'appel à projets :

- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations
- les actions de conseil personnalisé, les actions de formation à titre principal (concernant un public très restreint et de technicité élevée), le financement de points d'accueil ou d'information,
- les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé ...
- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc), et l'acquisition de matériel non pédagogique ou représentant la majorité de la subvention demandée,
- les actions financées par ailleurs par le Ministère ou la DREAL (ex : actions financées dans le cadre de l'appel à projet « Partenariat associatif 2020 », des TEPCV, Coins Nature...)
- les projets incomplets ou transmis hors délai.

3 - La sélection des projets

Dans le cadre de cet appel à projets, la DREAL Bretagne et le Rectorat seront particulièrement attentifs :

> à la qualité et à la diversité du partenariat, envisagé (établissement, collectivité, associations, autres acteurs du territoire)

> aux actions à impact collectif, qui contribuent à une évolution des comportements;

> au rayonnement de cette action dans et hors l'école.

NB : Un comité de suivi des projets sera mis en place par la DREAL et le Rectorat.

Un bilan de l'action devra être remis par l'association au plus tard le 30 juin 2021
(cerfa n°15059*2 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>).

4 - Les modalités de dépôt des candidatures

Chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier : Cerfa + fiche de présentation du projet (annexe 3).

Les demandes doivent être renseignées sur le formulaire unique CERFA n° 12156*05, disponible sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. (Attention le formulaire est régulièrement actualisé. Il est conseillé de télécharger la version en ligne).

Vous pouvez vous appuyer sur la notice explicative CERFA n° 51781, qui précise également les pièces à joindre à votre candidature :

- un courrier de demande officiel du représentant légal de l'association ;
- le formulaire CERFA n°12156 dûment complété (l'attestation sur l'honneur annexée en fin du dossier de candidature devra être dûment **remplie, datée et signée** par le représentant légal de l'association) ;
- la fiche de présentation du projet complétée (annexe 3)
- le budget prévisionnel détaillé du projet et son plan de financement devront être complétés, ainsi que le budget prévisionnel 2020 de l'association ;
- le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale ;
- **un RIB** de l'association : l'intitulé y figurant doit être le même que celui figurant sur le dossier de candidature ;
- une copie des statuts de l'association en cas de première demande ou de modification des statuts au cours des dernières années ;
- le bilan des actions financées par la DREAL en 2018 et 2019, le cas échéant

Le dossier complet doit être envoyé sous format informatique à :

coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

5 - Les modalités d'examen des dossiers

L'instruction des dossiers sera réalisée courant mars 2020, afin de vérifier notamment la complétude du dossier et l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires. Une commission d'attribution se réunira en mars, pour étudier l'ensemble des dossiers. Les décisions de financement seront communiquées au mois d'avril 2020.

Les montants des aides accordées par la commission seront définis en fonction de l'enveloppe de crédits disponibles, des budgets présentés au dossier CERFA de candidature et de l'importance de l'action. A titre indicatif, ils se situent généralement dans une fourchette comprise entre 3 000 et 5 000 €. Selon la nature et l'ampleur du projet présenté, la subvention accordée pourra aller au-delà de cette fourchette.

COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉDUCATION

NATIONALE DANS LES DÉPARTEMENTS

Dans leur phase de préfiguration, les associations intéressées pourront prendre contact avec ces référents dans le cas où elles n'auraient pas établi un contact direct avec un établissement scolaire intéressé.

Côtes d'Armor :

- Sylvie Le Guennec, Inspectrice de l'Education Nationale, Circonscription St Brieuc Ouest : Sylvie.Le-Guennec@ac-rennes.fr
- Guillaume Le Cam, professeur relais EDD 2nd degré : Guillaume.Le-Cam1@ac-rennes.fr

Finistère :

- Dominique Doreau, Inspecteur de l'Éducation nationale Circonscription de Quimper Sud : Dominique.Doreau@ac-rennes.fr
- Julien Bouzeloc, professeur relais EDD 2nd degré : julien.bouzeloc@ac-rennes.fr

Ille-et-Vilaine :

- Alain Landeau, Inspecteur de l'Education nationale Circonscription Rennes-Est : Alain.Landeau@ac-rennes.fr
- Stéphanie Didot, professeur relais EDD 2nd degré : stephanie.didot@ac-rennes.fr

Morbihan :

- Jean-René Léandri, Inspecteur de l'Education nationale Circonscription Les Rives de Vilaine : jean-rene.leandri@ac-rennes.fr
- Aline Boulc'h, professeur relais EDD 2nd degré : Aline.Boulc-H@ac-rennes.fr

LES LIENS UTILES :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

<https://www.reseau-canope.fr/raconte-ta-ville/la-ville-durable.html>

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-kit-pedagogique-du-projet-pour-construire-un-a2749.html>

<https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030-5>

Les 20 engagements du référentiel ÉcoQuartiers

Démarche et processus

n°1 - Réaliser les projets répondant aux **besoins de tous** en s'appuyant sur les **ressources et contraintes du territoire**

n°2 - Formaliser et mettre en œuvre un **processus participatif de pilotage** et une **gouvernance élargie** créant les conditions d'une **mobilisation citoyenne**

n°3 - Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une **approche en coût global**

n°4 - Prendre en compte les **pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires** tout au long du projet

n°5 - Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des **démarches d'évaluation et d'amélioration continue**

Cadre de vie et usage

n°6 - Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour **lutter contre l'étalement urbain**

n°7 - Mettre en œuvre les conditions du **vivre-ensemble** et de la **solidarité**

n°8 - Assurer un **cadre de vie sûr** et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air

n°9 - Mettre en œuvre une **qualité urbaine, paysagère et architecturale**

n°10 - Valoriser le **patrimoine (naturel et bâti)**, l'histoire et l'identité du site



Les 20 Engagements EcoQuartier

Développement territorial

n°11 - Contribuer à un **développement économique local, équilibré et solidaire**.

n°12 - Favoriser la **diversité** des fonctions et leur proximité

n°13 - Optimiser l'utilisation des ressources et développer les **filières locales** et les **circuits courts**

n°14 - Favoriser les **modes actifs**, les transports collectifs et les **offres alternatives de déplacement**

n°15 - Favoriser la **transition numérique** vers la ville intelligente

Environnement et climat

n°16 - Produire un urbanisme permettant d'**anticiper** et de **s'adapter aux risques et aux changements climatiques**

n°17 - Viser la **sobriété énergétique** et la **diversification des ressources** au profit des énergies renouvelables et de récupération

n°18 - Limiter la production des déchets, développer et consolider des **filières de valorisation** et de recyclage dans une logique d'**économie circulaire**

n°19 - Préserver la ressource en **eau** et en assurer une **gestion qualitative et économe**

n°20 - Préserver et valoriser **la biodiversité, les sols et les milieux naturels**



Annexe : 2

Les objectifs de développement durable (ODD)

Les ODD constituent une nouvelle feuille de route universelle sur le développement durable. Ils comprennent 17 objectifs et 169 cibles, formant le cœur de l'agenda 2030. La France s'est engagée devant l'organisation des Nations Unies, aux côtés de 192 autres pays, à mettre en œuvre l'intégralité de cet agenda et à rendre compte annuellement de leurs progrès. La réussite de ce programme ambitieux nécessite la mobilisation de tous les acteurs : ministères, entreprises, syndicats, chercheurs, associations, territoires et citoyens.

**Ce sont 17 objectifs
pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats**



QUI EST CONCERNÉ ?



L'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, les chercheurs, les associations, les citoyens, les usagers... L'atteinte de ces ODD implique la mobilisation de tous, dans une logique de co-responsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AUX ODD ?



Une volonté d'exemplarité

Suite à sa mobilisation pour la COP21, la France a présenté **dès juillet 2016** devant l'ONU un premier rapport et s'engage dans la mise en œuvre des ODD.

Extrait de la liste des ODD et sous-ODD

« Liste non exhaustive d'ODD et de sous-ODD auxquelles sont susceptibles de participer les actions d'EEDD rentrant dans le cadre de l'appel à projets »

ODD	Sous-objectifs (résumé)
	4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable
	6.3 Améliorer Eau / réduire pollution 6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau 6.5 Mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau 6.6 Protéger les écosystèmes liés à l'eau 6.b Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
	7.2 Accroître énergies renouvelables 7.3 Améliorer l'efficacité énergétique
	8.4 Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production
	11.2 Assurer l'accès à des transports viables 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes 11.6 Porter une attention particulière à la qualité de l'air 11.b Mettre en oeuvre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et résilience face aux catastrophes naturelles
	12.1 Mettre en oeuvre des modes de consommation et de production durables 12.2 Parvenir à une gestion durable des ressources naturelles 12.3 Réduire les déchets alimentaires 12.4 Instaurer une gestion écologique et rationnelle des produits chimiques 12.5 Réduire la production de déchets 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables 12.8 Diffuser les connaissances nécessaires au développement durable
	13.3 Améliorer l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets
	14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche
	15.1 Garantir la préservation des écosystèmes 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés 15.5 Prendre des mesures pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes
	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Pour en savoir plus :

<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/ODD#e3>

Annexe 3 :

Fiche de présentation du projet

Nom de l'association :

Nom du référent de l'association en charge du projet

Coordonnées du référent de l'association :

mail :

tel :

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Nom de l'enseignant référent

Nature du groupe d'élèves pressenti (classe/club/atelier/groupe, cycle, nombre)

Nom(s) de(s) l'élu(es) référent(es) :

Engagements écoquartiers pressentis pour le projet :

Autres acteurs susceptibles d'être associés au projet

Nombre de rencontres envisagées pour le portage de l'action :

- Phase préparation :

- Phase mise en œuvre :